



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT 258-2026
CONCERNANT LA DIMINUTION
DU FONDS DE ROULEMENT MUNICIPAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Marie-Eve Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière de la susmentionnée municipalité

QUE La Municipalité de Lac-au-Saumon a adopté le règlement 258-2026 concernant la diminution du Fonds de roulement municipal.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du Lac-au-Saumon, situé au 36 rue Bouillon ou sur son site internet.

DONNÉ A LAC-AU-SAUMON, CE 14^e JOUR DE MAI 2026

Marie-Eve Nadeau
Directrice générale/greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lac-au-Saumon, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés comme étant le lieu habituel d'affichage des avis, ainsi que sur les réseaux sociaux.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^e JOUR DE MAI 2026

*Marie-Eve Nadeau, Directrice générale/
greffière-trésorière*